

Entreprise, Association, embaucher un apprenti



Chefs d'entreprise, vous souhaitez recruter des jeunes motivés et les former à vos méthodes de travail ?

L'apprentissage vous permet de former et d'employer des jeunes pour les faire grandir en même temps que votre entreprise. Et ça marche !



Vous formez un.e futur.e collaborateur.trice

L'apprentissage, c'est un jeune collaborateur que vous formez à vos méthodes de travail et qui, après une période de formation initiale, peut être progressivement autonome.

Vous pouvez embaucher sans avoir peur de vous tromper



Avec l'apprentissage, vous avez de 6 mois à 4 ans pour former votre jeune collaborateur.(trice) et lui apprendre toutes les ficelles du métier.

L'apprentissage démarre avec une période de 45 jours au cours de laquelle le contrat peut être rompu par une procédure aménagée.

Vous bénéficiez d'aides pour recruter

En prenant un.e apprenti.e, vous pouvez bénéficier de primes et d'aides financières :

- Prime à l'apprentissage (1000 € ainsi que des aides accordées par les Régions).
- Aide TPE jeunes apprentis

- Crédits d'impôts.
- Exonérations de charges.
- Aides de l'Agefiph

Vous transmettez les savoir-faire de votre entreprise



Le maître d'apprentissage, qui joue un rôle crucial dans la formation de l'apprenti.e, peut être le chef d'entreprise ou un salarié volontaire.

En prenant un.e apprenti.e, vous pourrez conserver et transmettre les savoir-faire de votre entreprise.

Vous formez pour préparer votre départ



Prendre un.e apprenti.e, c'est aussi préparer l'avenir et particulièrement la transmission de votre entreprise !

En effet, l'apprenti.e que vous avez formé est le/la mieux placé pour reprendre votre entreprise car il connaît vos savoir-faire et votre clientèle.

Pour en savoir plus :

L'apprentissage au quotidien :

[Télécharger](#)

Bénéficiez des aides :

[Télécharger](#)

Accueillez un apprenti :

[Télécharger](#)

Chefs d'entreprise : des outils pour vous aider à recruter un apprenti :

[Télécharger](#)

Bien recruter et intégrer votre apprenti :

[Télécharger](#)

Trouvez votre contact local pour plus de renseignements :

[Télécharger](#)

Questions-réponses :

[Télécharger](#)

Pour en savoir plus sur le contrat d'apprentissage :

[Télécharger](#)

Pour recruter un jeune travailleur en situation de handicap :

[Télécharger](#)

Les obligations de l'employeur lors de l'embauche :

[Télécharger](#)

Comment formaliser un contrat d'apprentissage :

[Télécharger](#)